



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 15 décembre 2020

**COVID 19 : L'ÉTAT AU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS DANS LES QUARTIERS  
PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

La crise sanitaire sans précédent que connaît notre pays en 2020 entraîne de fortes répercussions sur le plan social et économique. Les habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV) sont parmi les premiers touchés par la dégradation de la situation économique et sociale. Aussi plus que jamais, l'État se mobilise pour soutenir ces quartiers et les acteurs associatifs qui s'y déploient.

Pour 2020, l'État en Seine-Maritime a mobilisé plus de 4 Millions d'euros pour soutenir les actions menées dans le cadre des contrats de ville, co-construits avec les collectivités. Ces crédits permettent de financer les actions de proximité menées par les associations et les collectivités locales, dans les domaines du développement économique et de l'emploi, de la cohésion sociale, de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers.

Au delà du contrat de ville, l'État a déployé, tout au long de l'année, des dispositifs exceptionnels pour soutenir l'activité associative dans les quartiers prioritaires de la ville.

Dès le premier confinement, une enveloppe a été débloquée pour aider financièrement les associations intervenant en QPV et éprouvant des difficultés de trésorerie. S'agissant de la Seine-Maritime, 34 765 euros ont bénéficié à 14 associations qui se distinguaient par la qualité de leur action au service des habitants.

Durant la période estivale, le dispositif « quartiers d'été » a permis de financer de très nombreuses actions montées par les associations dans les quartiers. Alors même que la période était particulièrement difficile, une offre sans précédent d'activités a pu être

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

déployée au bénéfice des habitants, pour faire de la période estivale un moment à la fois récréatif et utile. S'agissant de la Seine-Maritime, 133 000€ de crédits exceptionnels ont permis de financer les actions de 41 structures. Dans le cadre de quartiers d'été également, les associations de prévention spécialisée ont fait l'objet d'une aide exceptionnelle, pour leur permettre de renforcer leurs activités de médiation. 84 780 € ont été mobilisés pour soutenir l'action de huit clubs de prévention spécialisée.

Toujours sur la période estivale, une enveloppe exceptionnelle de 167 000€ a été mobilisée pour permettre l'extension par les associations de l'offre d'accueil en centres de loisir. 35 associations ont été financées via ce dispositif. Deux autres associations, organisant des séjours avec des groupes de jeunes, ont été financées au titre du dispositif « colonies apprenantes ».

Lors de la rentrée scolaire, ce soutien exceptionnel aux associations s'est poursuivi, dans le cadre du plan « quartiers solidaires ». Avec ce dispositif destiné à financer des actions de lutte contre la fracture éducative, d'insertion professionnelle et d'accès à la culture, 80 associations ont été financées, pour un montant de 907 000€.

Ainsi, depuis le début de crise du COVID 19, l'État en Seine-Maritime a débloqué plus de 1325 000 € en faveur des associations intervenant dans les Quartiers prioritaires de la ville, en plus des financements récurrents apportés dans le cadre des contrats de ville. Cette mobilisation constitue un effort sans précédent pour répondre aux besoins d'une situation extraordinaire. Elle illustre concrètement l'attachement et l'engagement de l'État à soutenir le réseau associatif, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, particulièrement exposés aux effets de la crise que nous vivons.

Les tableaux en annexe précisent les montants mobilisés par association, par commune et par dispositif.

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex